

La cantine



AVIS AUX PARENTS, INFORMATIONS RENTRÉE CANTINE

Un mail vous a été adressé le MARDI 13/08/2024 avec tous les documents à nous retourner complétés accompagné de l'attestation de coefficient CAF.

Le tarif de vos fiches sera mis à jour uniquement à la réception de l'attestation de juillet 2024. Actuellement, c'est le tarif par défaut qui est imputé automatiquement.

Un second mail vous a été adressé le mardi 13/08 avec vos identifiants au portail cantine.

En cas de difficultés, contactez le secrétariat de mairie au 05.61.90.57.61



Règlement et tarification de la cantine :

Accédez à toutes les informations à propos de la cantine de vos enfants en cliquant sur ce lien

Pour une durée de 3 ans, la commune met en place une tarification sociale des repas cantine basée sur le quotient familial de 0 à 1500 et au-delà de 1500 avec l'aide sociale de la commune de MANE et des communes d'appartenance.

QAF de 0 à 760 : 0,80€

QAF de 761 à 1500 : 1,00€

QAF > 1500 avec aide des communes :

Enfants domiciliés à LACAVE : 2,80€ le repas

Enfants domiciliés à MANE, TOUILLE, LABASTIDE : 3,80 € le repas

Enfants domiciliés à CASTAGNEDE : 4,20€ le repas

Autres commune



Prenez de l'avance avec le questionnaire d'inscription à pré-remplir :

FORMULAIRE#



Le portail qui facilite l'accès à la réservation pour la cantine de votre enfant, avec paiement en ligne à disposition

Grâce à votre identifiant et votre mot de passe personnel, réservez et payez en ligne la cantine depuis votre pc, smartphone ou tablette 24h/24 et 7j/7.